

# COMPTE-RENDU DU 7 JUILLET 2015

Mairie - 18130 DUN SUR AURON

☎ 02.48.59.16.32

Fax 02.48.59.17.22

Date de Convocation : 29 juin 2015

Date d'affichage : 8 juillet 2015

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	23
Votants	27

L'an deux mil quinze, le sept juillet à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, salle de réunions de Bussy, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

## **PRESENTS** :

Mmes Marie-Claire BRANSARD. Sylvie BOGUSLAWSKI. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Louis COSYNS. Jean-Marie DELEUZE. Claude DESOBLIN. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Gérard GIGOT (suppléant de la commune de LUGNY-BOURBONNAIS). Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Michel LETROU. Mmes Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Yves PETIT. René RASLE. Mmes Marie-Pierre RICHER. Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY.

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Xavier CREPIN. Jean-Marc CHANTEREAU. Mme Christelle DELOUCHE. Mr Jean-Pierre LARDY. Mme Danièle MARTINEZ. Mrs Michel MORIN. Philippe PIET. Bertrand PHILIPPON (représenté par son suppléant). Gérard ROUZEAU. Julien VIGOT. Mme Céline VINADELLE.

## **POUVOIRS** :

ont donné pouvoir :

Mr Gaël BELLEUT à Mme Elodie TERRASSON.

Mr Philippe PIET à Mr Michel LETROU.

Mr Julien VIGOT à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mme Céline VINADELLE à Mr Louis COSYNS.

**SECRETARIE** : Mr Claude DESOBLIN

*Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Marie-Pierre RICHER, remercie Messieurs Pierre de JOUVENCEL et Bertrand de GANAY, délégués de Bussy ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'accueillir le Conseil Communautaire.*

*Elle demande qu'une minute de silence soit respectée à la mémoire de Monsieur Marcel PICOT, ancien Maire de Bussy et membre fondateur de la communauté de communes.*

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2015**

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 15 avril 2015 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité .

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES SÉJOURS SCOLAIRES**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, expose :

Conformément à l'avis de la Commission Scolaire en date du 23 février 2015,

Je vous propose, après en avoir délibéré, 'accorder, à chaque élève du territoire intercommunal, une participation financière en fonction du nombre de jours.

<b>DUREE</b>	<b>PARTICIPATION</b>
1 jour	7.00 €
2 jours - 1 nuit	28.00 €
3 jours - 2 nuits	42.00 €
4 jours - 3 nuits	56.00 €
5 jours - 4 nuits	70.00 €
6 jours - 5 nuits	84.00 €
Au delà forfait	98.00 €

Cette participation sera versée à la caisse des écoles, après le séjour et sur présentation de justificatifs.

↳ Madame Marie-Claire BRANSARD transmet les remerciements des enseignants pour les différentes participations accordées par la collectivité.

↳ Madame Joëlle MATHIEU demande si les aides sont calculées en fonction du quotient familial.

↳ Madame Marie-Claire BRANSARD précise que le quotient familial n'est plus pris en compte pour l'octroi des participations.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE RAYMOND

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition, par la commune Raymond,

à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 jusqu'au 30 avril 2018  
du personnel suivant

DELPECH Elise	Adjoint Technique 2ème classe	Communauté de Communes le Dunois	4/35ème
------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES DÉPLACEMENTS

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels des collectivités et établissements publics. Il prévoit que les agents des collectivités peuvent être remboursés des frais de transports et de séjours qu'ils sont appelés à engager pour se rendre aux convocations, stages, formations organisés par l'administration ou à leur initiative en vue de la formation professionnelle.

Le remboursement de ces frais se fera :

- sur les grilles « des indemnités kilométriques et des indemnités de missions » les plus récentes ou sur la base du billet SNCF 2ème classe.

Ces remboursements ne pourront s'effectuer que sur présentation de justificatifs. (convocation, ordre de mission....)

Je vous propose, après en avoir délibéré à titre permanent, d'accorder aux agents ayant utilisé leur véhicule personnel pour les différents déplacements énoncés ci-dessus :

- le remboursement des frais de transports sur la base des indemnités kilométriques + frais de péage.
- le remboursement des frais liés à l'utilisation du train.
- le remboursement des frais de séjours engagés (repas et hébergement).

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique qu'une précédente délibération a déjà été adoptée en conseil communautaire mais que désormais certaines formations ne prennent plus en charge les frais de repas.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DUN SUR AURON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Le S.I.R.S. de Dun sur Auron dispose de deux mini-bus pour assurer le transport des élèves chaque jour.

Par ailleurs, ces mini-bus pourraient être utilisés par différentes écoles dans le cadre des sorties scolaires en contre partie du remboursement des frais de transports auprès dudit syndicat.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- d'accepter les termes de la convention telle qu'annexée.
- de m'autoriser à signer cette dernière avec le S.I.R.S de Dun sur Auron avec effet au 1er septembre 2014.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* apporte quelques éléments de comparaison entre les deux systèmes : un transport Raymond - Osmerly réalisé par une société de transport s'élève à 120.00 €, ce même transport effectué par le SIRS s'élève à 50.00 €. Ces bus seront utilisés pour les sorties (piscine et cinémobile) des écoles d'Osmerly, de Raymond et de Thaumiers.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* s'interroge sur la capacité d'accueil de ces bus et si ces derniers seront peints en jaune ?

↳ *Monsieur Patrick de BRUNIER* précise que le SIRS dispose de deux bus de 33 places.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique que le Conseil Départemental a précisé que les cars resteraient blancs par souci d'économie.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE "Ordures Ménagères-Déchetterie"

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président doit présenter au conseil communautaire, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service des Ordures Ménagères-Déchetterie.

Ce rapport annuel, destiné notamment à l'information des usagers, a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Chaque maire destinataire du rapport annuel devra le présenter, après adoption par les conseillers communautaires, à son conseil municipal dans un délai de six mois.

Ce rapport porte sur l'exercice 2014 et vous est présenté en annexe.

Madame la présidente propose au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de prendre acte dudit rapport.

- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* indique qu'il est à l'écoute de l'ensemble des membres présents pour répondre aux différentes questions.
- ↳ *Madame Joëlle MATHIEU* évoque le tarif des résidences secondaires qui peut s'avérer onéreux pour une famille ne résidant que très peu de temps sur une année.
- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* précise que la redevance ne peut pas être adaptée au cas par cas, que la gestion d'une résidence secondaire génère différentes contraintes. Dans le cas d'une maison vide de tout meuble, la redevance est annulée. *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* précise que la collectivité est également destinataire de courriers en ce sens.
- ↳ *Monsieur Yves PETIT* indique qu'un ramassage est effectué chaque semaine et dessert l'ensemble des habitations sans distinction entre les résidences principales et les résidences secondaires.
- ↳ *Madame Elodie TERRASSON* estime que ce rapport est très clair et très complet.
- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* conclut en indiquant que les chiffres à prendre en compte reposent sur l'exercice 2014. Il rappelle que ce rapport doit être présenté et adopté par chaque conseil municipal.

### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE DUN SUR AURON

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Des modifications sont à apporter au règlement intérieur de la déchetterie :

Article 1 - valorisation également, des déchets suivants : textiles, chaussures, vêtements...

Article 3 - les sacs de tri sélectif (sacs jaunes), collectés en porte à porte, sont refusés en déchetterie.

Article 4 - peuvent accéder à la déchetterie, les usagers des communes de Bannegon, le Pondy, Senneçay et Thaumiers.

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser, Madame la Présidente, à modifier - ces trois articles, les autres articles demeurent inchangés.

- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* indique que ce règlement doit être affiché pour être opposable aux tiers si nécessaire. Il précise que les sacs jaunes ne doivent pas être déposés dans la benne à tout-venant. Le service est assuré par la société NCI qui doit les collecter en porte à porte.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* précise que ce prestataire pourrait se retourner contre la collectivité.
- ↳ *Monsieur Jean-Marie DELEUZE* fait remarquer que les sacs jaunes sont mentionnés dans les déchets acceptés.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique qu'elle prend bonne note de cette remarque et qu'une correction sera apportée.
- ↳ *Madame Joëlle MATHIEU* rappelle que le tri sélectif est compliqué pour les personnes âgées. Elle rappelle également, qu'un point sur le nouveau marché de collecte des ordures ménagères devait être présenté après un semestre de fonctionnement.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* répond que cela reste d'actualité que ce bilan sera présenté lors du prochain conseil communautaire, qu'à la date du 7 juillet, la collectivité ne dispose pas de toutes les données chiffrées.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie" -Décision modificative n°1-

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser les virements de crédits suivants :

Libellés	Comptes		Montants
Subvention d'investissements transférées	Dépenses	13912	+ 1.00 €
Bâtiment d'exploitation	Dépenses	217351	- 1.00 €

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### BUDGET ANNEXE "Atelier Relais" -Décision modificative n°1-

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser les augmentations de crédits suivants :

Libellés	Comptes		Montants
Travaux en cours	Recettes	3355	- 186 206.00 €
Terrains aménagés	Recettes	3555	+ 186 206.00 €
Emprunts autres organismes et particuliers	Dépenses	16878	+ 43 445.00 €
Terrains aménagés	Recettes	3555	+ 43 445.00 €
Variation des stocks de terrains aménagés	Dépenses	71355	+ 43 445.00 €
Vente de terrains aménagés	Recettes	7015	+ 43 445.00 €

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE précise qu'il s'agit d'écritures d'ordre qui ne se traduisent pas par de nouveaux engagements.*

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### BUDGET PRINCIPAL -Décision modificative n°1-

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser les augmentations et les virements de crédits suivants :

Libellés	Comptes		Montants
Autres réseaux	Dépenses	21538/09/HO	+ 52 133.00 €
Créances sur des collectivités ou Ets publics	Recettes	2763/09/HO	+ 43 445.00 €
Réseaux de voirie	Dépenses	2151/822/36	- 8 688.00 €

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE précise que la somme de 52 133.00 € correspond au prix de revient TTC à prendre en compte dans les biens communs de la collectivité.*

↳ *Madame Sylvie BOGUSLAWSKI demande à qui les terrains sont vendus ?*

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE indique que les lots numéros 6, 7 et 8 ont été vendus à la SCI DE LICE (représentée par Daniel RONDIER, Véronique RONDIER et Philippe SAUTEREAU), que les démarches pour le lot numéro 2 sont en cours.*

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### ETUDE COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

En 2010, notre collectivité a financé en partenariat avec le Département et l'ADEME, une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois à Dun sur Auron pour divers bâtiments intercommunaux (écoles maternelle, élémentaire, bassin de natation) et également en accord avec le Conseil Départemental pour le collège le Colombier.

Actuellement la ville de Dun sur Auron et le Centre Hospitalier George Sand souhaiteraient développer ce mode de chauffage et se raccorder à la centrale.

Par conséquent, une étude complémentaire est nécessaire. Cette dernière sera portée par la Communauté de Communes et financée par les trois structures à quote-part égale.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de solliciter l'aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour réaliser cette étude complémentaire.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Honoraires pour complément d'étude (pour les trois structures)</li> </ul>	6 000,00 €
Total TVA (20.00 %)	1 200.00 €
<b>MONTANT TTC</b>	<b>7 200.00 €</b>
RECETTES	MONTANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention Conseil Départemental 20 % du montant HT</li> <li>• Fonds propres</li> </ul>	1 200,00 €
	6 000.00 €
<b>MONTANT TTC</b>	<b>7 200.00 €</b>



- ↳ *Monsieur Hubert de GANAY* indique que cette étude complémentaire est liée à la demande du Centre Hospitalier qui s'avèrera être un gros consommateur.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* précise que la subvention départementale de 1200.00 € est accordée, que les frais d'honoraires seront assumés à quote-part égale entre les trois structures (Le Centre Hospitalier Georges Sand, la Ville de Dun sur Auron, la Communauté de Communes).
- ↳ *Monsieur Louis COSYNS* indique que cette installation ne peut être envisagée qu'avec le Centre Hospitalier et que l'étude définira les besoins de chacun.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* conclut en précisant que la mise en place d'une chaufferie bois devra être associée à un mode de chauffage complémentaire.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 et en application de la délibération n° 2014-24 je vous rends compte des décisions que j'ai été amenée à prendre :

#### → TRAVAUX DE REHABILITATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION INTERCOMMUNAL

Mission de coordination sécurité protection de la santé <b>SPS</b>	APAVE (Agence de Bourges) 11 rue Macdonald 18000 BOURGES	1 806.00 € TTC
<b>Lot n°1 - Génie Civil</b>	Entreprise GBC 84 bis avenue de Chaussée de César 18400 ST FLORENT SUR CHER	509 796.00 € TTC
<b>Lot n°2 - Traitement de l'air, chauffage, plomberie, sanitaires, traitement de l'eau et de l'électricité</b>	Entreprise DUN ENERGIES ZA Champs de Licé Route de Bussy 18130 DUN SUR AURON	246 085.20 € TTC

↳ *Madame Marie Pierre RICHER* précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 mai 2015. Les travaux du bassin ont débuté depuis trois semaines, ces derniers sont suivis par Hubert de GANAY. Les membres du bureau et les membres de la commission des travaux sont conviés à toutes les réunions de chantier (en principe le mardi à 9 h 00). La fin des travaux est programmée pour le 31 octobre 2015.  
En ce qui concerne l'aquagym et les bébés nageurs, un rendez-vous sera organisé avec le Président de la SIPS.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** apporte quelques précisions sur l'état d'avancement des travaux. Seuls les murs porteurs sont maintenus sur le site (les revêtements intérieurs, la faïence, le carrelage, les huisseries ont été retirés). La principale réalisation de cette réhabilitation repose sur le remplacement de la goulotte qui entoure le bassin, seul élément qui est resté en place. L'entreprise devra donc jongler entre l'existant et les nouvelles réalisations. Au niveau du traitement de l'air, l'entreprise DUN ENERGIES a annoncé un retard de livraison pour une pièce maîtresse du système de traitement de l'air.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** explique qu'à la demande de l'Agence Régionale de Santé, il est prévu la construction d'un local pour le stockage du chlore et de l'acide et également la construction d'un local pour entreposer le matériel pédagogique.

↳ **Monsieur Jean-Marie DELEUZE** souhaiterait connaître le montant initial de ce projet.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que l'estimation a été chiffrée en 2009 par les conclusions de l'expertise judiciaire et basée sur l'ensemble des malfaçons. Depuis ce jugement, l'ARS a exigé la construction des lieux de stockage évoqués ci-dessus et qu'il y a lieu de prendre en compte une actualisation du coût des travaux en 2015.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** indique que ce bâtiment a dix ans et qu'il a très mal vieilli. Beaucoup de malfaçons ont été constatées et l'ensemble des éléments en inox sont piqués.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise que d'autres collectivités ont rencontré les mêmes problèmes, que le montant de l'indemnité de sinistre perçue par la collectivité s'élève à 282 000.00 €. Malgré le coût très important, la réhabilitation demeure moins onéreuse qu'une nouvelle construction.

↳ **Monsieur Louis COSYNS** précise que la commune de Dun sur Auron était le maître d'ouvrage initial. La montée en puissance de la température de l'eau pour l'activité "bébés nageurs" aurait du être envisagée par le Bureau d'Etudes et l'Architecte, conformément à la demande de la ville de Dun sur Auron.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Elargissement du périmètre de la Communauté de Communes :

↳ **Monsieur Bertrand de GANAY** demande si la collectivité dispose de renseignements complémentaires sur l'élargissement du périmètre et vers quelles collectivités le rapprochement pourrait s'effectuer ?

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** répond que le projet de loi NOTRe est toujours à l'étude et fait la navette entre les deux chambres. Que toutes les décisions devront se prendre en 2016 et être actées au 1er janvier 2017. Elle indique qu'il y aura lieu de réfléchir à une évolution de la communauté de communes du Dunois, que la collectivité est arrivée au maximum de son fonctionnement. En ce qui concerne le rapprochement, il est un peu tôt pour se prononcer. Elle propose de reprendre ce débat au mois de septembre.

⇒ Aire d'accueil pour les gens du voyage :

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** demande si la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage est à l'ordre du jour.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que ce dispositif fait parti des compétences de la collectivité mais que le souhait des élus était de privilégier d'autres investissements. L'aire mise en place par la Commune de Dun a été saccagée. Face à ces dégradations, le choix a été fait

*d'attendre. Compte-tenu de leurs évènements familiaux antérieurs, les familles ne souhaitent pas revenir sur le terrain situé, route de Chalivoy-Milon et aucun lieu ne semble apporter satisfaction.*

⇒ **Déchetterie** :

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL indique que le bâtiment de stockage a été agrandi et apporte satisfaction.*

*A la suite du départ de Fabienne, agent mis à disposition par VEOLIA pour assurer la gestion du haut de quai de la déchetterie, cette dernière est remplacée par Monsieur Jean-Marc AUTISSIER, domicilié sur le territoire du Dunois qui est dans un premier temps recruté en contrat intérim. Monsieur Pierre de JOUVENCEL demande à chacun de lui réserver le meilleur accueil.*

⇒ **Travaux de Voirie à CONTRES** :

↳ *Madame Sylvie BOGUSLAWSKI demande une visite sur place de Madame Marie-Pierre RICHER et Monsieur Hubert de GANAY afin de constater l'état du chemin de "La Caroline".*

↳ *Monsieur Hubert de GANAY indique qu'il s'agit d'un chemin de terre.*

↳ *Madame Sylvie BOGUSLAWSKI déplore son état et demande un goudronnage.*

*Avant de clore la séance, Madame Marie-Pierre RICHER demande à chacun d'avoir une pensée pour Monsieur Jean-Pierre LARDY qui a rencontré quelques soucis de santé.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

*La Présidente,  
Marie-Pierre RICHER.*

*Le Secrétaire,  
Claude DESOBLIN.*